0.a. Goal

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

0.b. Target

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

0.c. Indicator

5.a.1.Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

2.a. Definition and concepts

C'est le pourcentage de la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles rapporté à la population totale selon la tranche d'âge considérée.

2.b. Unit of measure

%

4.c. Method of computation

Population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles divisée par la population totale selon la tranche d'âge considérée, multiplié par 100.

5. Data availability and disaggregation

Non disponible

Page: 1 of 1